

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	ATIBT
Nom du contact	Benoit Jobbé-Duval
Adresse	45 bis, avenue de la Belle Gabrielle – 94130 Nogent sur Marne
Téléphone	+33 760728294
Fax :	
E-mail :	benoit.jobbeduval@atibt.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Rédaction d'un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo.

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
France - Europe		

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	1/06/2022
Durée	12 mois
Budget estimé	65.168 euros HT
Financement demandé	47.968 euros HT

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Lorsqu'un maître d'ouvrage souhaite utiliser les bois tropicaux dans un marché public, les difficultés de rédaction des clauses techniques particulières peuvent bloquer le processus, en raison des difficultés techniques (ce bois est-il approprié pour l'usage que je veux en faire) ou de difficultés normatives liées au RE2020, ou encore à la due diligence qu'il est nécessaire d'appliquer à cette source d'approvisionnement. Cependant, les fortes tensions dans l'approvisionnement des bois – qui à long terme vont perdurer avec plus ou moins d'intensité – génèrent, malgré ces difficultés, un regain d'intérêt pour les bois tropicaux, dans un contexte où globalement, l'ossature-bois prend de l'ampleur pour décarboner au maximum, le secteur de la construction.

Par ailleurs, pour les marchés à fort impact d'image auprès du public (exemple SOLIDEO-Jeux olympiques), et bénéficiant de financements publics, les niveaux d'exigences doivent être très élevés et leurs conformités garanties de façon indiscutable.

Ainsi, ces exigences doivent impérativement prendre en compte les plus grands risques environnementaux du moment :

- L'augmentation de l'Effet de serre (ici et là-bas) sur le climat mondial ;
- le recul de la biodiversité (ici et là-bas).

Mais, le bon usage des bois tropicaux ne se réduit pas seulement à la preuve d'une écocertification. D'autres critères techniques méritent d'être précisés pour vraiment favoriser la biodiversité et la valorisation du produit en fin de vie (ACV).

Compte-tenu du niveau moyen de connaissances des agents de la fonction publique, chargés de rédiger les clauses techniques d'un appel d'offres, dans le cadre d'un marché public, l'idée de la présente requête est de rédiger des CCTP¹ de marché de construction, ou de prescriptions d'AMO, pour que les clauses techniques proposées, soient efficacement reprises, à travers des textes « prêts à l'usage », par type de marché.

De plus, pour éviter des « copier-coller », les clauses techniques (CCTP) doivent être accompagnées d'explications pour être comprises et utilisées efficacement par les agents en charge des achats publics pour être parfaitement assimilées.

Soulignons que cette requête est concomitante à l'adhésion récente (début 2022) de l'ATIBT au Centre National pour le Développement du Bois (CNDB), organisme qui a parfaitement compris l'enjeu du bois tropical dans les marchés publics d'aujourd'hui, et qui a déjà mis en contact l'ATIBT avec différents Maîtres d'ouvrage, dont la Direction des ouvrages d'art de la Mairie de Paris.

Ce Guide sera composé :

- **d'un tronc commun**, avec (i) une introduction sur le but de ce guide des CCTP dans les marchés de construction, et sur son domaine d'application aux bois tropicaux et ouvrages employant des bois tropicaux, contenant des conseils par type de marché, (ii) un chapitre expliquant les principes de la gestion durable des forêts du bassin du Congo pour le retour vertueux des bois tropicaux, dans les marchés publics en France, les dix engagements de Fair & Precious, la due diligence imposée par le RBUE et les politiques de gouvernance forestière, notamment la lutte contre la déforestation importée., (iii) la liste des normes et données techniques liées aux bois tropicaux (exemple la base de données Tropix du CIRAD) et les (et les travaux de caractérisation réalisés par le FCBA et le TU Delft) et (iv) des considérations générales sur les modalités de contrôle interne des entreprises.

¹Les CCTP (cahiers des clauses techniques particulières) fixent les clauses techniques d'un marché particulier déterminé. Ce sont les stipulations qui donnent une description précise des prestations à réaliser et permettent à la personne responsable de suivre le déroulement du marché et la bonne exécution de ces prestations.

Ils détaillent ainsi l'objet du marché. Ils font partie des cahiers des charges et plus généralement des documents de la consultation.

Viendront ensuite :

- **Un ensemble de 40 Fiches de bonnes Eco-Xylo-Pratiques**, par type de marché (Fenêtres, Terrasses, Fermetures, Bardages, Ouvrages hydrauliques, Parquets, Menuiserie intérieure, Agencement, Mobilier urbain... présentant :
- **des normes françaises et européennes concernant les bois tropicaux ;**
- **des spécifications techniques semi-ouvertes (exemple sur les dimensions) ;**
- **un rappel sur les certifications de gestion durable des forêts tropicales (FSC-FM ou PAFC) ;**
- **des recommandations de durabilité de l'ouvrage ;**
- **des recommandations de frugalité (incitation à la réutilisation, à l'optimisation des sections, etc..) ;**
- **des recommandations pour mieux valoriser la fin de vie des produits en bois tropicaux**

Le contenu de la proposition est plus largement expliqué dans le cahier des charges ci-joint (annexe 1 CdC CCTP BT), et deux exemples de travaux effectués par AF-Bois sont fournis (annexes 2 &3) ainsi que le cv de l'expert, Frédéric Anquetil.

Ces fiches seront mises en forme par un graphiste connaissant bien la charte graphique Fair&Precious.

Ensuite, il sera demandé au CNDB² d'intervenir, avec l'accompagnement des opérateurs et partenaires Fair&Precious. Il s'agira de partager ces 40 fiches auprès du plus grand nombre de maitres d'oeuvre et de maitres d'ouvrage, dans un seul et même document, avec toutes les informations que le CNDB jugera utiles.

Le CNDB, qui possède une base de données très importante, aura la mission précise de favoriser et faciliter la mise en relation des partenaires et des opérateurs Fair&Precious de l'ATIBT avec les maitres d'oeuvre et maitres d'ouvrage ayant un projet bois en phase de démarrage où le recours aux bois tropicaux pourrait être possible (typologie de bâtiments et réalisations à définir entre l'ATIBT et le CNDB en amont de la campagne de communication).

Une large communication intra-professionnelle sera d'abord faite au travers des réseaux F&P de l'ATIBT, pour obtenir une adhésion maximale des intéressés, qui se seront engagés auparavant à contribuer aux actions de communication organisées avec le CNDB.

Avec l'appui du CNDB, 4 types d'actions de communication intra-professionnelles seront prévus :

- Création, diffusion et suivi de 3 emailings, + relai de ceux-ci sur les réseaux sociaux du CNDB ;
- Organisation d'un webinar visant à faire connaître le guide et ses applications ;
- Organisation de 3 conférences visant à créer du lien et des échanges en direct avec les maitres d'oeuvre et les maitres d'ouvrage participant à l'événement ;
- Organisation de 3 visites d'opérations utilisant des bois tropicaux en présence du maitre d'oeuvre, du maitre d'ouvrage, de l'entreprise bois dans Paris.

La réussite de chacune de ces étapes conditionnera l'étape suivante.

Financement demandé :

La demande de financement auprès du PPECF s'élève à 62.200 euros HT, pour un budget global estimé de 72.200 euros.

² Le rôle du CNDB www.cndb.org est de promouvoir l'utilisation du bois en communiquant sur ses atouts et ses différents usages par l'accompagnement et l'information destinés aux acteurs de la maîtrise d'oeuvre et aux acteurs de la maîtrise d'ouvrage. Le CNDB a pour objectif le développement des usages du bois.

Le budget est détaillé ci-dessous :

Production des fiches CCTP :	
Rédaction guide de prescription du Bois Tropicaux (<i>selon devis AF Bois</i>)	€ 19200
Mise en forme Fair&Precious (<i>achats F&P, non repris dans le budget détaillé</i>) *	€ 4000
Actions de communication intra-professionnelles (selon devis CNDB):	
3 emailings CNDB, + relai de ceux-ci sur les réseaux sociaux du CNDB	€ 8425
Webinar CNDB	€ 4191
3 conférences CNDB	€ 6503
3 visites d'opérations utilisant des bois tropicaux	€ 9649
Commission Technique (animation et participation membres) **	€ 4200
Salle de conférences Nogent avec buffet **	€ 3000
Participation active d'opérateurs et partenaires F&P lors des rencontres (frais) **	€ 10000
TOTAL	€ 65168
Requête de financement	€ 47968

* Imputé au budget achats de F&P

** actions de cofinancement ATIBT ou sociétés pour un total de 17200 €

Un budget détaillé concernant les actions de communications est fourni en annexe 7

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a mené depuis le début de l'année 2021 un travail de lobbying, avec l'appui du PPECF, pour contrecarrer la décision de la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) d'exclure le bois tropical du chantier olympique de Paris 2024. Dans le dernier courrier adressé à SOLIDEO, il est proposé d'élaborer de Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) types, décrivant les conditions d'usage des bois tropicaux, marché par marché.

Cette situation illustre une fois de plus comment les bois tropicaux sont bannis de nombreux marchés depuis des années, alors qu'existe maintenant une offre vertueuse, certifiée, maintenant bien structurée, dont les qualités sont considérablement méconnues. C'est particulièrement le cas dans les marchés publics. La proposition portant sur la rédaction d'un Guide Pratique d'Aide à la Rédaction des CCTP des marchés de la construction utilisant des BT dans le secteur de la construction. Ces prescriptions techniques doivent pouvoir être reprises de façon appropriée par les rédacteurs des appels d'offres.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La réflexion sur la nécessité d'élaborer ce guide a été partagée avec les responsables de la commission Bois – Normalisation de l'ATIBT. Les objectifs de cette commission sont divers :

- Développer des produits industriels, tout en rappelant le rôle joué par les bois tropicaux, qui sont souvent en concurrence avec d'autres matériaux tels que l'aluminium, le PVC, les bois polymères, etc ;
- Établir des stratégies collectives ;
- Entreprendre des actions normatives ;
- Agir à la fois dans les pays consommateurs et producteurs ;

Les travaux de la commission se sont principalement concentrés jusqu'à présent sur la révision des normes françaises en matière de terrasses, qui n'ont pas d'autre équivalent au niveau européen et qui servent souvent de référence pour ce marché (tant en France qu'à l'étranger).

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Nous souhaitons faciliter la tâche des MO et MOE qui se retrouvent face à un matériau mal connu, ou jugé délicat au plan réputationnel, sur lequel ils n'ont pas l'information suffisante pour leur permettre de rédiger les cahiers de charges.

Ce travail fera l'objet d'une large communication grâce au CNDB, organisme auquel l'ATIBT a adhéré en début d'année 2022, et qui a une longue expérience des marchés publics français.

Ce travail sera également partagé avec les fédérations européennes d'importateurs de bois, ainsi qu'avec les partenaires de la marque Fair&Precious en Europe.

Une traduction de ce travail pourra être envisagée.

Une première série de **Fiches de Bonnes Eco-Xylo- Pratiques** sera adressée au bureau de la Commission Matériaux et Normalisation de l'ATIBT, de manière à en valider le format.

Une première réunion de travail portera sur le tronc commun, l'architecture des fiches de bonnes pratiques et le contenu des 2 premières fiches. Le document de déclaration des remarques, commentaires et questions, utilisé couramment en groupe de travail de normalisation, sera utilisé comme support.

Les réunions suivantes porteront sur le contenu des fiches bonnes pratiques.

En cas d'arbitrage sur certains contenus, le CA de l'ATIBT tranchera.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires directs :

- Les industriels de la filière en Europe, avant tout les opérateurs et partenaires de la marque Fair&Precious ;
- Les promoteurs, acteurs et partenaires du programme marketing Fair&Precious ;

- Les fédérations européennes d'importateurs de bois : LCB, Fedustria, etc.

Les bénéficiaires indirects :

- Les entreprises forestières certifiées gestion durable des forêts FSC ou PEFC/PAFC du bassin du Congo ;
- Les collaborateurs de ces entreprises ;
- Les États, ONG et institutions qui encouragent le modèle de la gestion durable des forêts
- Les médias et l'opinion publique par l'accès à de l'information sur la réalité des activités en forêt ;
- Les populations autochtones .

Les parties prenantes

La société AF-Bois

Le CNDB

Le maître d'ouvrage : COMIFAC / KFW

L'expertise filière :

- Benoit JOBBÉ-DUVAL - Directeur Général de l'ATIBT
- Les gestionnaires certifiés membres de l'ATIBT

L'expertise gestion de projet :

- Frédéric Anquetil
- Emmanuel Groutel, président de la Commission Bois-Normalisation
- Jean Gérard, secrétaire de la Commission Bois-Normalisation
- Bertrand FAUCON - Directeur de STRATÉMARK conseil marketing et communication et assistant à maîtrise d'ouvrage du programme marketing Fair&Precious

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

La rédaction de ce guide permet une action de soutien très concret à l'écocertification et de façon plus large à la filière bois de gestion durable, dans le bassin du Congo.

En effet, ce guide permettra de mettre en avant le bénéfice de la gestion durable des forêts en opposition aux deux scénarios extrêmes que sont la mise sous cloche de la forêt, sans retombées pour les régions concernées, ou sa conversion en terres agricoles ou en plantations.

Ils contribuera par ailleurs à informer les décideurs publics quant à la valeur du bois tropical certifié, et à donner des arguments pour communiquer auprès du grand public et à mieux faire comprendre la démarche d'écocertification et l'opportunité stratégique à s'orienter dans cette voie.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC ? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Il est indispensable d'apporter aux gestionnaires forestiers qui s'engagent dans l'écocertification des bénéfiques (chiffre d'affaires x marge sur prix de ventes) en termes de débouchés commerciaux des produits FSC et PEFC-PAFC.

Le financement par les bailleurs de la démarche de certification est nécessaire, mais il convient d'apporter simultanément de la visibilité aux actions menées, et d'interagir avec les décideurs.

La bonne information des acteurs publics, compte tenu du poids spécifique de ces derniers dans les achats de bois tropical, est essentielle.

Cette démarche s'appuie sur l'engagement des entreprises certifiées qui contribuent activement, depuis l'origine, à la mise en œuvre du programme marketing, et sont demandeuses de documents de ce type.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Ce travail auprès des décideurs publics français et européens ne comporte que peu de risques, dans le contexte actuel où le bois tropical retrouve de l'intérêt sur les marchés, en raison du frein aux importations de feuillus et de résineux en provenance d'Europe de l'Est.

Dans un contexte aggravé, la crise pourrait déboucher sur un frein au plan des investissements, mais l'action entreprise est amenée à avoir un intérêt sur le long terme.

A notre connaissance, ce travail de préparation de CCTP n'a jamais été mené, il servira donc sur la durée.

Annexes :

1. TDR CCTP F. Anquetil
2. Guide d'aide à la prescription de mobilier urbain 2021
3. Guide CCTP Agencement 2006
4. CV F. Anquetil
5. Devis CNDB pour communication intraprofessionnelle.
6. Note complémentaire du 17 juin 2022
7. Budget détaillé de l'action